



RÉVISION  
DU SCoT  
DES VOSGES  
CENTRALES



IHEDATE- 21 mai 2026 - SCoT des Vosges Centrales





# Sommaire

- **Le SCOT comme levier clé de la planification territoriale** locale pour accompagner la transition climatique et écologique
- **Un cadre stratégique de planification dans les Vosges Centrales** pour trouver l'équilibre entre préservation des ressources et développement territorial
- **Une autonomie énergétique en 2050** : L'énergie concentre ces enjeux, avec l'objectif d'une autonomie énergétique progressive : quels choix et quelle acceptabilité territoriale ?

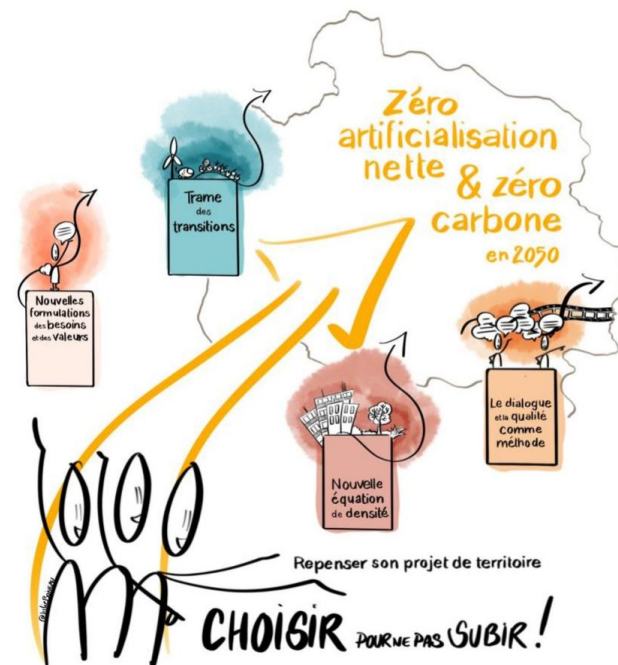
# Levier de planification locale pour la transition écologique et climatique

## Comment trouver l'équilibre entre préservation et développement ?

- **Choisir pour ne pas subir** : la responsabilité politique des élus du bloc local (communes, EPCI, Syndicat de SCoT) est de s'accorder sur une vision politique de l'avenir de leur territoire et de convenir des mesures locales à mettre en œuvre collectivement,
- **Définir un cadre stratégique** visant à concilier la valorisation raisonnée des ressources locales (sol, énergie, eau, air...) avec la sobriété foncière, la préservation des paysages et de la biodiversité ; la bonne gestion de l'eau pour limiter les risques de pénurie et d'inondation...,
- **Changer de modèle d'aménagement du territoire face aux enjeux de la transitions écologique et climatique qui fixe une échéance à 2050** pour le ZAN « Zéro Artificialisation Nette » et le ZEN du « Zéro Emission Nette » de gaz à effet de serre

S'ENGAGER DANS DE NOUVEAUX  
MODÈLES D'AMÉNAGEMENT

JUIN 2022



# Levier de la planification locale de la transition écologique et climatique

## Qu'est-ce qu'un SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) ?

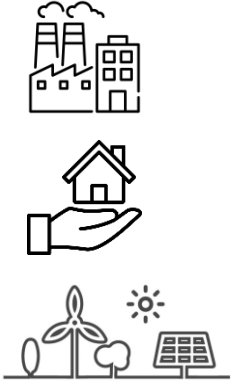
Un projet politique fondée sur une vision commune d'aménagement du territoire à 20 ans qui définit des objectifs et des orientations pour mettre en cohérence les Plan locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux et les politiques sectorielles.

## Un cadre légal qui fait évoluer le SCoT vers un rôle plus stratégique :

- **2 000 Création des Schémas de Cohérence Territoriale** avec la loi de « Solidarité et Renouvellement urbain » pour un urbanisme de projet d'aménagement durable
- **2020 Possibilité de devenir SCOT-AEC valant Plan Climat Air Energie** avec l'ordonnance de modernisation des SCoT,
- **2021 Avènement du ZAN et du ZEN** avec la loi « Climat et résilience » en 2021, puis la loi « ZAN II » en 2023,
- **2023 Prise en compte renforcée de l'énergie avec la loi APER** relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables qui permet d'inscrire dans les SCoT, les Zones de production ENR définies par les communes, après validation par l'Etat et de définir des zones d'exclusion d'EnR dans les limites des critères fixés par la loi, pour des raisons environnementales.

# Levier de la planification locale de la transition écologique et climatique

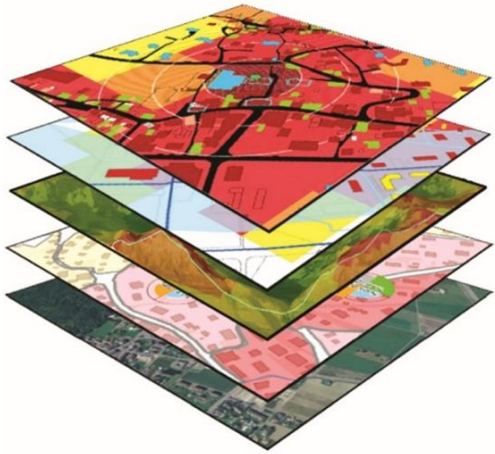
## Contenu d'un SCoT selon 3 piliers :



- **Les activités économiques** (ZAE, activités agricoles et commerciales...),
- **L'habitat et le cadre de vie** (l'offre en logements, en mobilité, en équipements, en services),
- **La transition écologique et énergétique** (le climat, l'air, l'énergie, l'eau, la biodiversité, les paysages...).

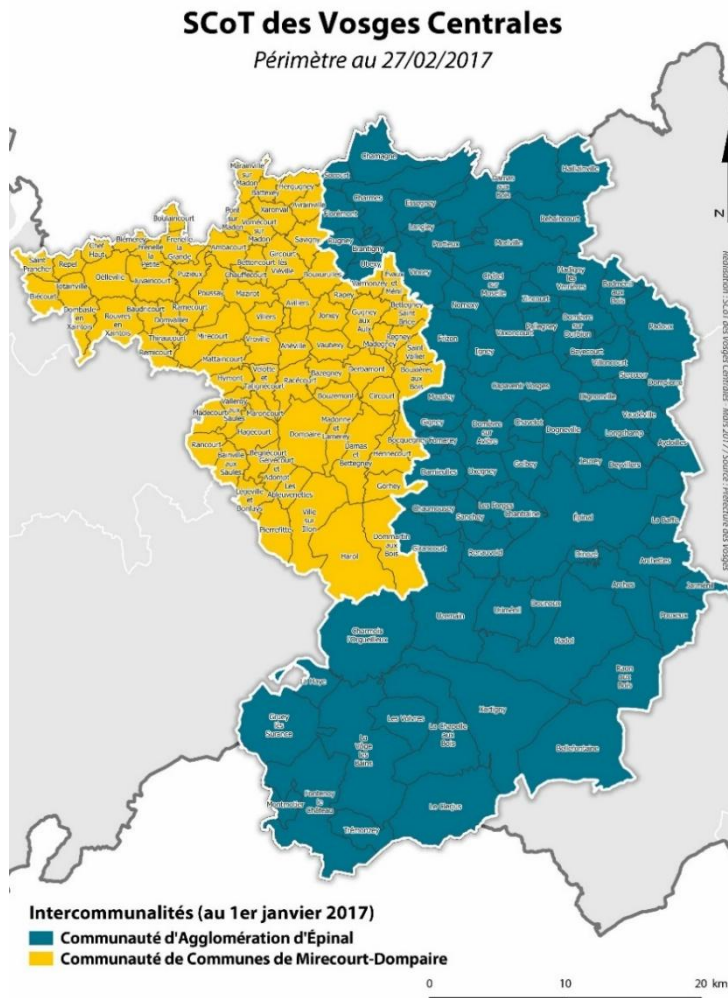
## Composition d'un SCoT :

- **Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** qui fixe le projet politique et les objectifs chiffrés des trajectoires (ZAN et ZEN),
- **Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** qui détaillent les préconisations et les modalités d'application dans les documents d'urbanisme ,
- **Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)** qui cadre les possibilités implantations et de livraisons
- **Les Annexes** (diagnostic, évaluation environnementale, programmes d'actions, divers...).



# Un cadre stratégique de planification dans les Vosges Centrales

## Vers un SCoT AEC pour un territoire rural...



### Un territoire rural

132 500 habitants  
154 communes  
dont 94 % sont rurales  
110 communes < à 500 hbts  
2 EPCI :

- CA d'Épinal :  
78 communes, 113 200 habitants
  - CC de Mirecourt-Dompaire :  
76 communes, 19 300 habitants
- 41 % d'espaces forestiers  
48 % d'espaces agricoles  
3 % d'espaces naturels

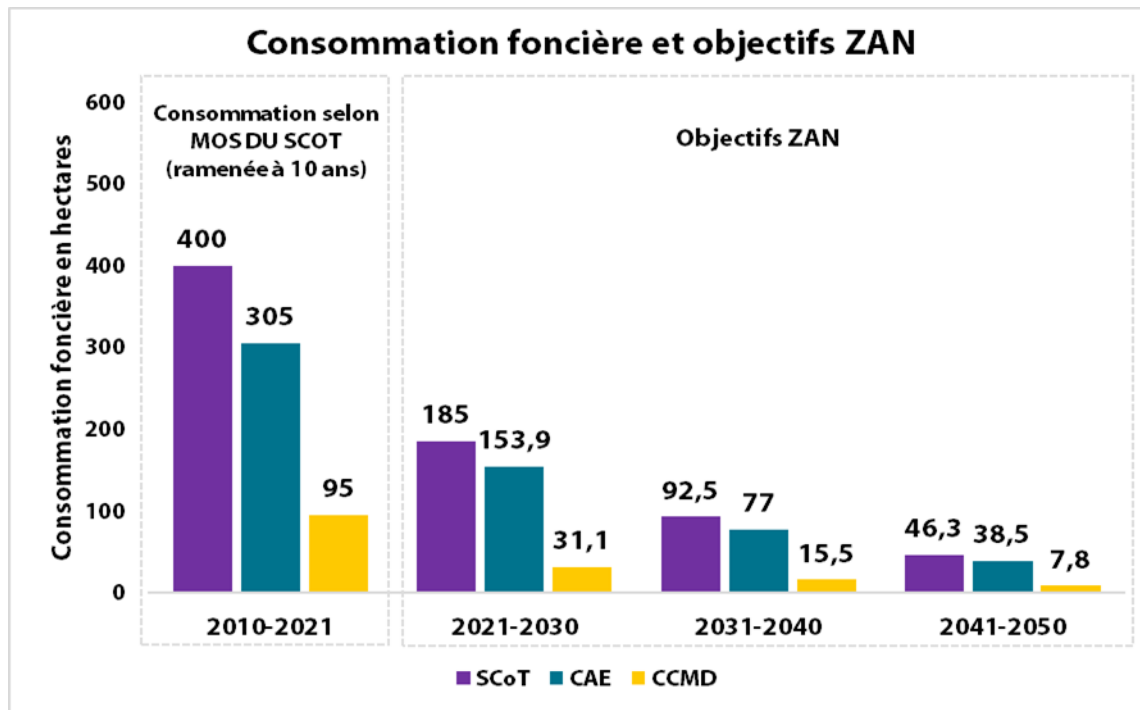
### Un SCoT Précurseur

2008 : 1er SCoT voté en Lorraine  
2010 : Elaboration d'un Plan Climat  
2019 : 1ère révision du SCoT et projet d'autonomie énergétique  
2021 : 2ème révision pour intégrer la CC de Mirecourt-Dompaire  
2026 : 1ère modification simplifiée pour définir la trajectoire ZAN  
2029 ? : Achèvement de la 3ème révision pour devenir SCOT-AEC valant Plan-Climat-Air-Energie-Territorial

# Un cadre stratégique de planification dans les Vosges Centrales

## Plus de sobriété foncière

### La trajectoire de sobriété foncière jusqu'en 2050

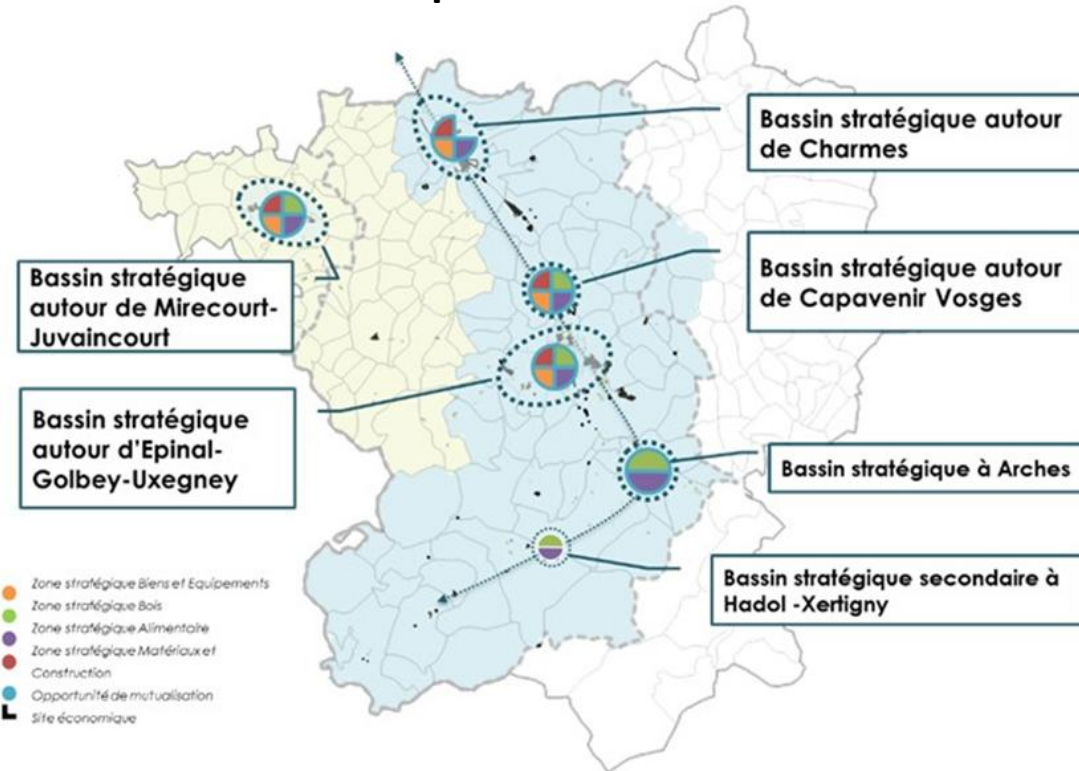


- Diviser par deux la consommation foncière à chaque décennie pour atteindre le Zéro Artificialisation nette en 2050,
- Limiter la consommation foncière pour l'habitat à 57 ha entre 2021 et 2030 (plus de besoin après 2030) et répondre à 30 % des besoins en logements par la reconquête du parc vacants,
- Requalifier 57 ha de friches à vocation économique et densifier les ZAE existantes,
- Limiter l'ouverture à l'urbanisation à 78 ha priorités par ZAE entre 2021
- Appliquer le principe « Eviter Réduire Compenser » avant toute urbanisation.

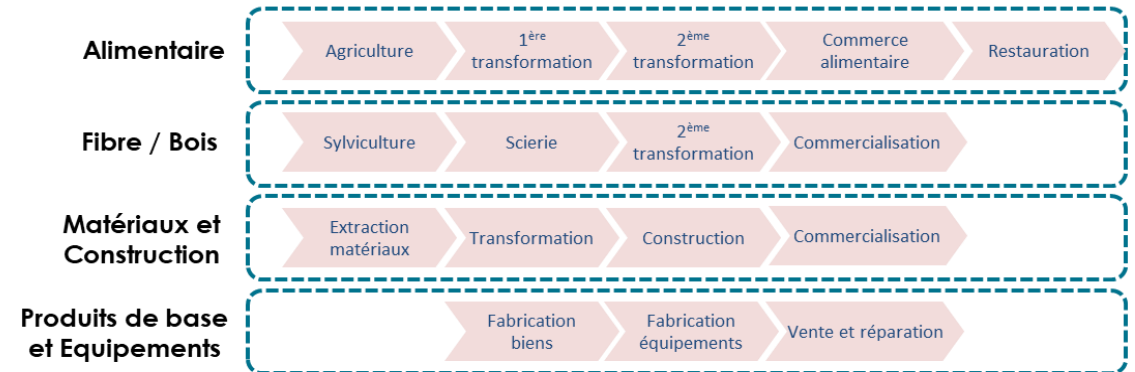
# Un cadre stratégique de planification dans les Vosges Centrales

## Plus d'économie circulaire et d'écologie industrielle

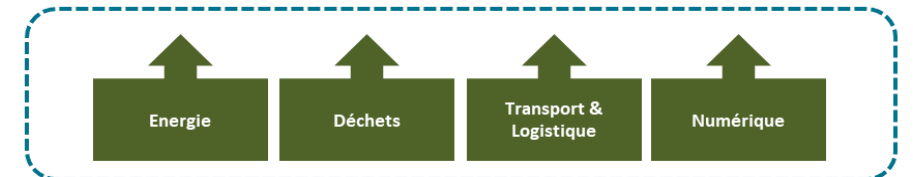
Bassins potentiels d'économie circulaire où le SCoT encourage le renforcement des 4 filières d'économie circulaire présentes sur le territoire



4 filières « matérielles » clés pouvant bénéficier de l'économie circulaire



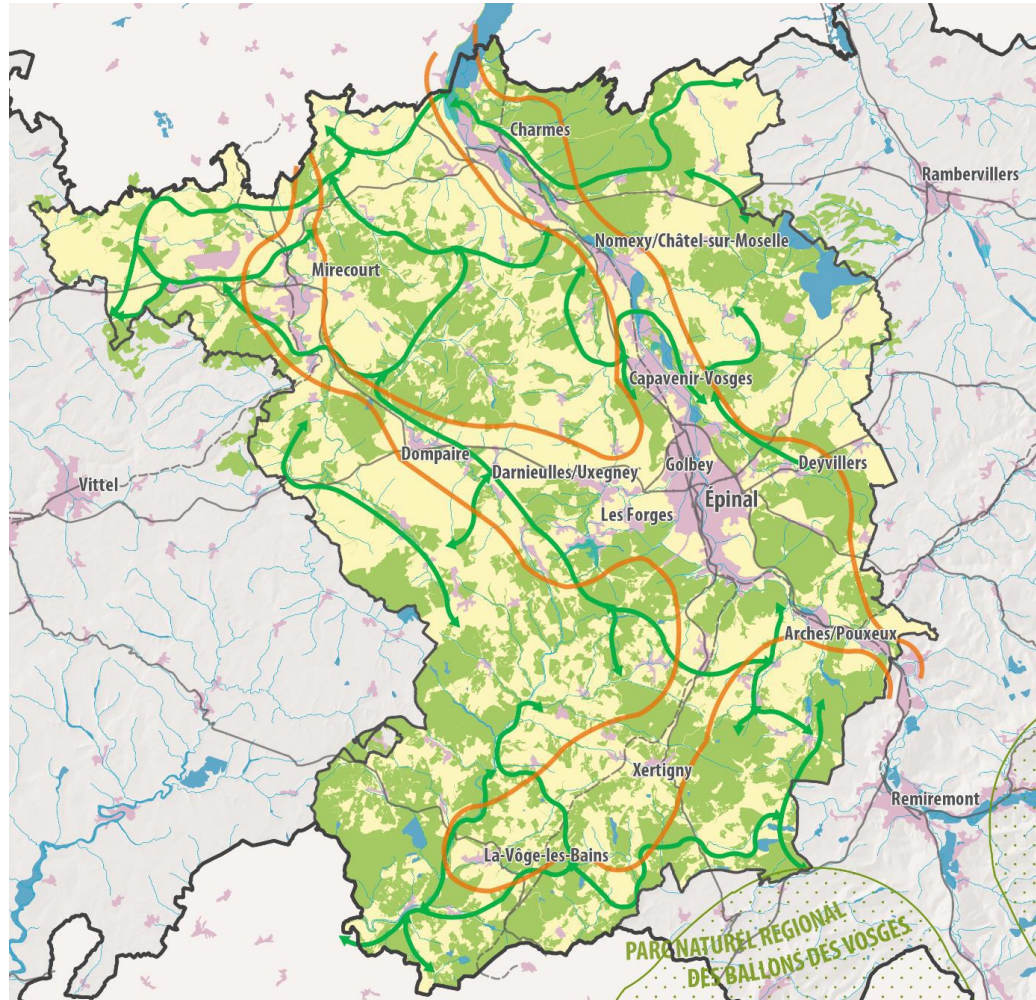
4 activités « supports » pouvant fournir des services facilitant l'économie circulaire



Dont le projet phare d'écoparc de la GreenValley à Golbey autour des écomatériaux et de l'énergie avec la mutualisation de services (exemple d'écologie industrielle qui sera développé dans l'intervention suivante).

# Un cadre stratégique de planification dans les Vosges Centrales

## Préservation de la biodiversité grâce à la trame verte et bleue du SCoT



**En protégeant de l'urbanisation les espaces de nature les plus intéressants :**

- **Les réservoirs de biodiversité d'intérêt régional :** zones de refuge pour la faune et la flore bénéficiant déjà d'une protection réglementaire (en vert),
- **Les réservoirs d'intérêt SCoT :** vergers, côteaux, zones humides, etc. à intégrer en zone N dans les documents d'urbanisme (en vert sur la carte),
- **Les corridors écologiques :** couloirs de circulation, à préserver ou restaurer, reliant les réservoirs à intégrer en zone N dans les documents d'urbanisme (en vert sur la carte pour ceux d'intérêt régional et en orange pour ceux d'intérêt SCoT).



# Un cadre stratégique de planification dans les Vosges Centrales

## Extrait du SCoT : Meilleure gestion de la ressource en eau

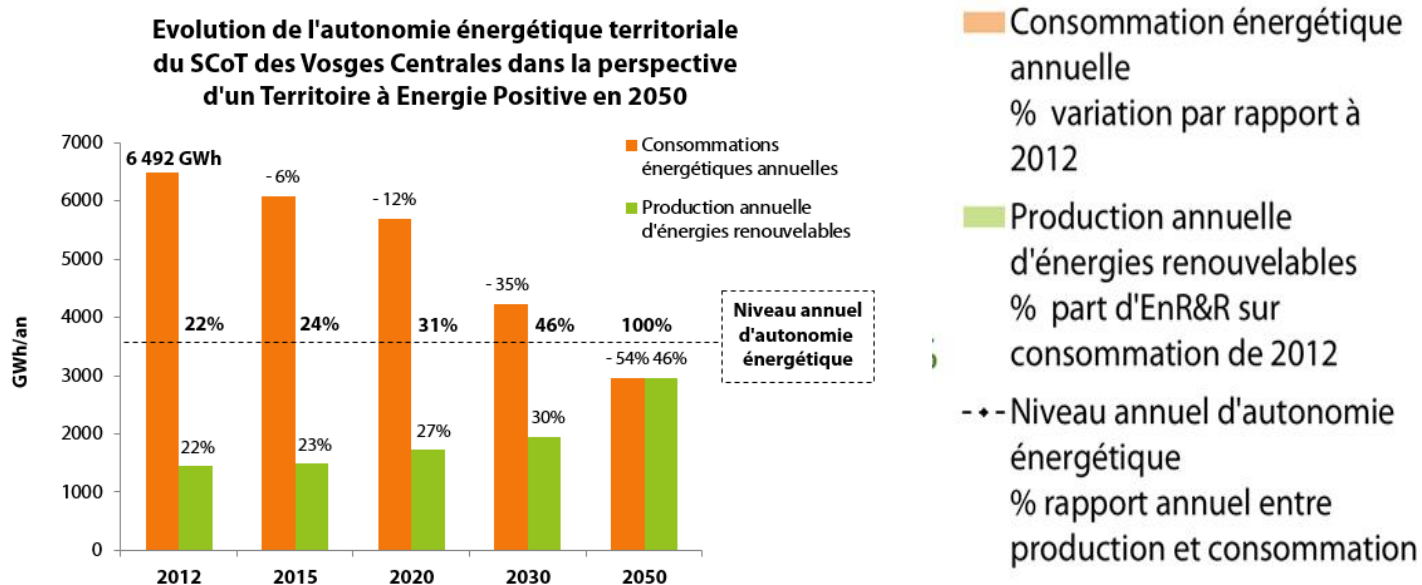


- **Eviter d'urbaniser en zone de risques d'inondation, de mouvements de terrain,** ou de pollution des sols dans les documents d'urbanisme,
- **Préserver les haies** pour stabiliser les sols et éviter le ruissellement,
- **Garantir un approvisionnement durable des ressources en eau potable** dans les zones à urbaniser,
- **Interdire l'urbaniser et protéger les aires et les points de captage en eau potable** dans les documents d'urbanisme
- **Améliorer la gestion des eaux pluviales et des réseaux d'assainissement** (ex : gestion intégrée des eaux pluviales pratiquée par la CAE)

# Atteindre l'autonomie énergétique en 2050

L'énergie concentre ces enjeux d'équilibre entre préservation des ressources et équilibre territorial, avec l'objectif d'une autonomie énergétique progressive : quels choix et quelle acceptabilité territoriale ?

Une ambition partagée lors de la révision du SCoT et du PCAET



- En réduisant les consommations d'énergie de 35 % d'ici 2030 et de 54 % d'ici 2050 par rapport à 2012,
- Et en augmentant la production locale d'énergies renouvelables pour couvrir 46 % besoins d'ici 2030 et 100 % d'ici 2050

# Atteindre l'autonomie énergétique en 2050

## Extrait du SCoT : Consommer moins et mieux l'énergie



### **Dans le bâti et les équipements :**

- ***rénover 2,9 %/an du parc de logements***
- ***construire des bâtiments neufs publics performants (ex : Maison de l'habitat)***
- ***encourager l'installation de systèmes performants d'éclairage public***

### **Dans les déplacements :**

- ***faciliter l'usage et la recharge des voitures électriques ou roulant au bio gaz***
- ***encourager l'utilisation des transports en commun et du vélo***



# Atteindre l'autonomie énergétique en 2050

**Extrait du SCoT : Produire des énergies renouvelables en respectant le cadre de vie**



**En mobilisant l'ensemble du potentiel d'énergies renouvelables disponibles tout en préservant l'environnement, les paysages, et les capacités de reconstitution des gisements notamment la ressource en bois**

**En facilitant l'installation des systèmes de production d'ENR : dans les bâtiments, les nouveaux quartiers, les zones d'activités économiques et commerciales, les friches industrielles...**

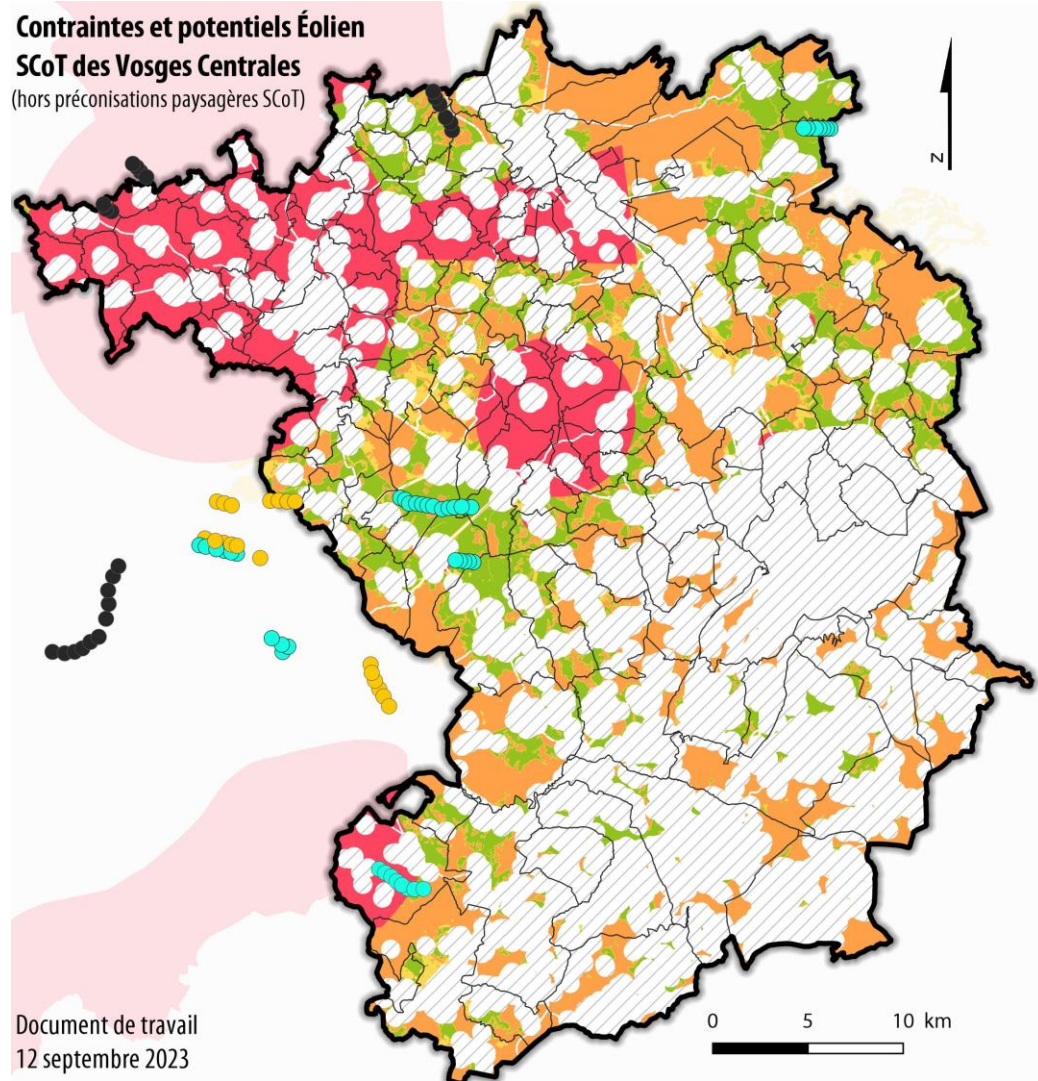
**En associant les habitants, en encourageant l'investissement participatif et citoyen, la coopération publique-privée**

# Atteindre l'autonomie énergétique en 2050

## Où placer l'Eolien en respectant le SCOT ? En zone compatible (zone verte)...

Carte à l'intention des communes pour définir les zones de production d'ENR (loi APER)

Contraintes et potentiels Éolien  
SCoT des Vosges Centrales  
(hors préconisations paysagères SCoT)



### ÉOLIENNES

- Construites ou en cours
- En projet
- Avortées
- Zones sans contraintes fortes identifiées

### ESPACE INCOMPATIBLE

- ▨ Natura 2000
- ▨ 5km autour du Radar d'Épinal
- ▨ 50m de part et d'autre des routes principales et des voies ferrées
- ▨ 500m autour des habitations

### CONTRAINTES TRES FORTES

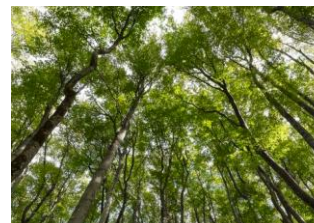
- 500m autour des Monuments historiques
- Paysages remarquables SRE Lorraine
- Servitude Aérodrome de Dognéville
- 10km et VOR de l'aéroport de Juvaincourt

### CONTRAINTES FORTES

- Forêt

### ESPACES PROTEGES DANS LE SCOT

- Ripisylves et Boqueteaux
- 100m de part et d'autre des axes verts
- 10m de part et d'autre des cours d'eau
- Zones humides effectives
- Réservoirs de Biodiversité d'intérêt régional
- 30m des lisières forestières



Pour protéger :

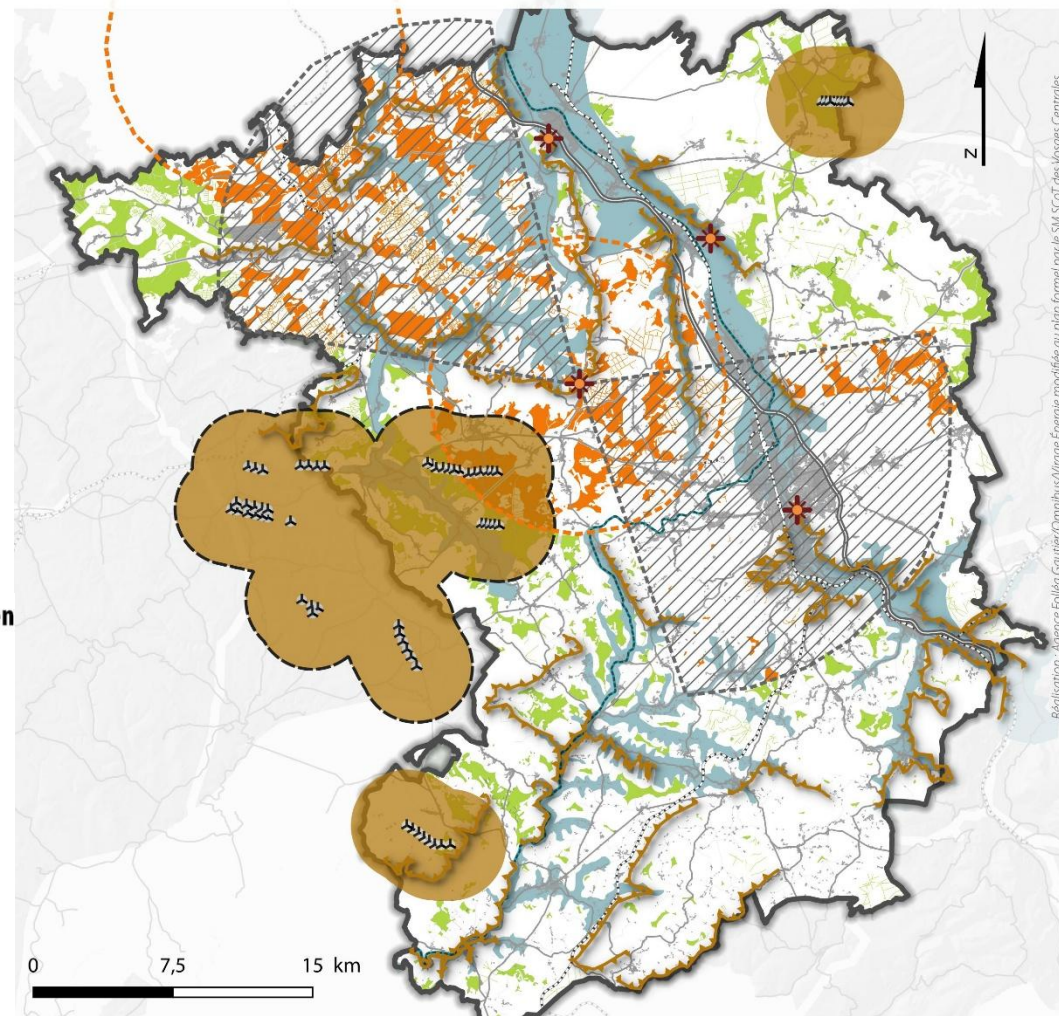
- la biodiversité
- les habitats naturels (Natura 2 000, forêts, zones humides...)
- Le patrimoine historique
- Les bâtiments et infrastructures de transport (routes, aéroports, aérodrome, radar militaires...)

# Atteindre l'autonomie énergétique en 2050

## Où placer l'Eolien d'après le Plan de Paysage (zones vertes)...

- Les cercles en orange indiquent les limites du cône de vue à préserver depuis la croix de Virine et la colline de Sion (hors SCoT),
- Les paysages les plus sensibles sont en orange et demandent le plus de vigilance en cas d'implantation d'éoliennes,
- Les zones en marrons indiquent un risque de saturation paysagère en éoliennes

Carte des sensibilités des paysages des Vosges Centrales au développement des énergies renouvelables : Grand éolien



### Secteurs d'exclusion réglementaire :

- 500 m autour des habitations
- Abords des routes, voies ferrées, ligne HT, conduites de gaz
- Réservoirs de biodiversité d'intérêt Régional de la Trame verte & bleue du SCoT
- Espaces environnementaux sensibles (Natura 2000, zones humides...)
- Forêts (hors déserte)
- Radars militaires
- Monuments historiques

### Paysages très fortement sensibles à l'éolien :

- Zones très fortement sensibles au plan paysager sans contraintes réglementaires identifiées\*
- Proximité des parcs existants ou en projet (sur 3km)
- Secteur présentant un risque de saturation de l'éolien
- Fonds de vallées / vallons
- NC Lisières des massifs forestiers
- Points de vue majeurs
- Abords des points de vues majeurs : Site de Virine et Colline de Sion (rayon de 8km)
- Deux axes de vues majeurs depuis le site de Virine
- Crêtes et reliefs marquants

### Paysages de moindre sensibilité à l'éolien

- Zones sans contraintes réglementaires identifiées pour l'implantation d'éolienne\*

### Occupation du sol :

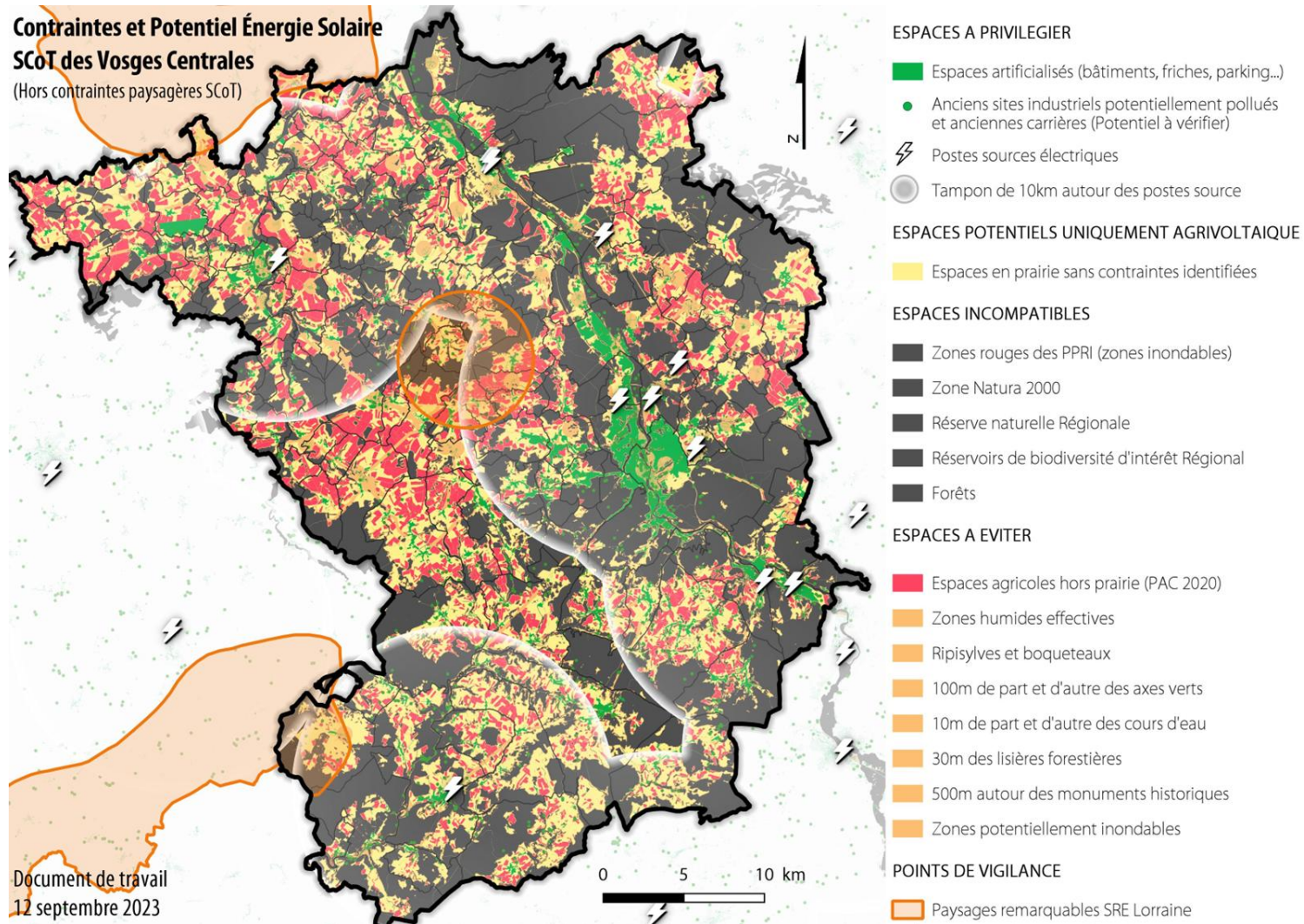
- Espaces artificialisés
- Route Nationale 57
- Routes départementales
- Voies ferrées
- Canal des Vosges
- Éoliennes existantes ou en projet

\* Aéroport de Juvincourt non pris en compte dans les contraintes dans le cas de projet éoliens compatibles avec les contraintes aéronautiques

# Atteindre l'autonomie énergétique en 2050

## Où placer le photovoltaïque en respectant le SCoT ? En zone compatible (zone verte)

Carte à l'intention des communes pour définir les zones de production d'ENR (loi APER)



**Pour protéger :**

- **La forêt et les terres agricoles sauf en cas d'agrivotaisme**
- **Les habitats naturels (Natura 2 000, forêts, zones humides...)**
- **Les zones potentiellement inondables**
- **Le patrimoine historique**

# Atteindre l'autonomie énergétique en 2050

## Où placer le photovoltaïque d'après le Plan de Paysage ? (zones vertes)

- Les cercles indiquent les limites des cônes de vue à partir des points hauts,
- Les paysages les plus sensibles sont en orange et demandent le plus de vigilance en cas d'implantation d'ENR car très visibles depuis les points hauts ou les routes ou en raison d'habitat naturel sensible.

### Sensibilité paysagère très forte :

- Sensibilité paysagère très forte
- ◆ Point de vue d'intérêt paysager
- ▨ Cône de vue
- Crêtes et reliefs marquants
- Vues dégagées depuis la RN57

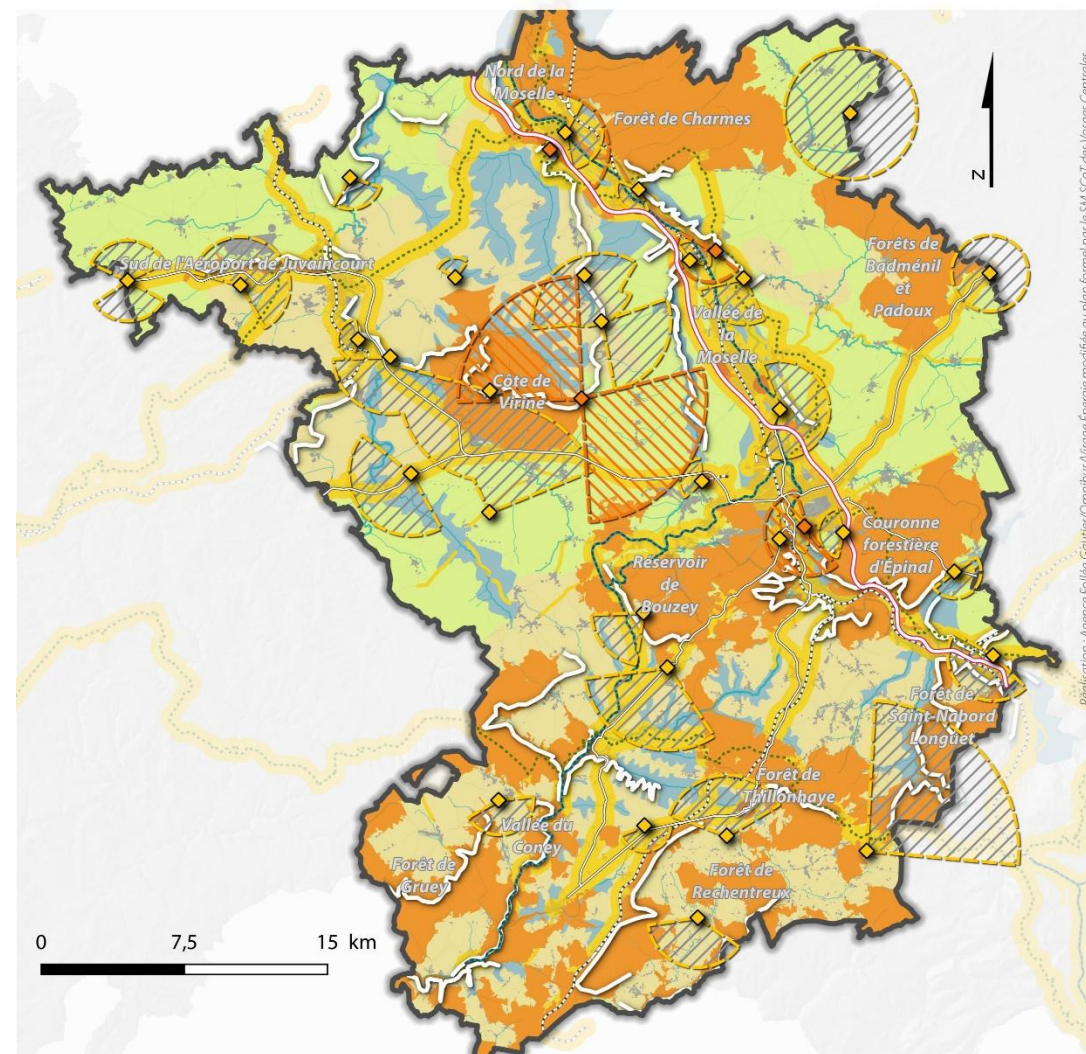
### Sensibilité paysagère forte :

- Sensibilité paysagère forte
- ◆ Point de vue d'intérêt paysager fort
- ▨ Cône de vue d'intérêt paysager fort
- Paysages agricoles patrimoniaux
- Fonds de vallées et vallons
- NC Lisières des massifs forestiers
- Abords immédiats de la RN57
- Abords immédiats des principales départementales
- Abords immédiats du canal, des voies ferrées et des itinéraires G.R.

### Sensibilité paysagère moindre :

- Autres secteurs sensibles
- Occupation du sol :
- Espaces artificialisés
- Cours d'eau

Carte des sensibilités des paysages des Vosges Centrales au développement des énergies renouvelables (hors éolien)



# Atteindre l'autonomie énergétique en 2050

La SEM : un outil opérationnel crée en 2020 pour mettre en œuvre le SCoT et du PCAET en appui aux EPCI/Communes



## Deux niveaux d'intervention

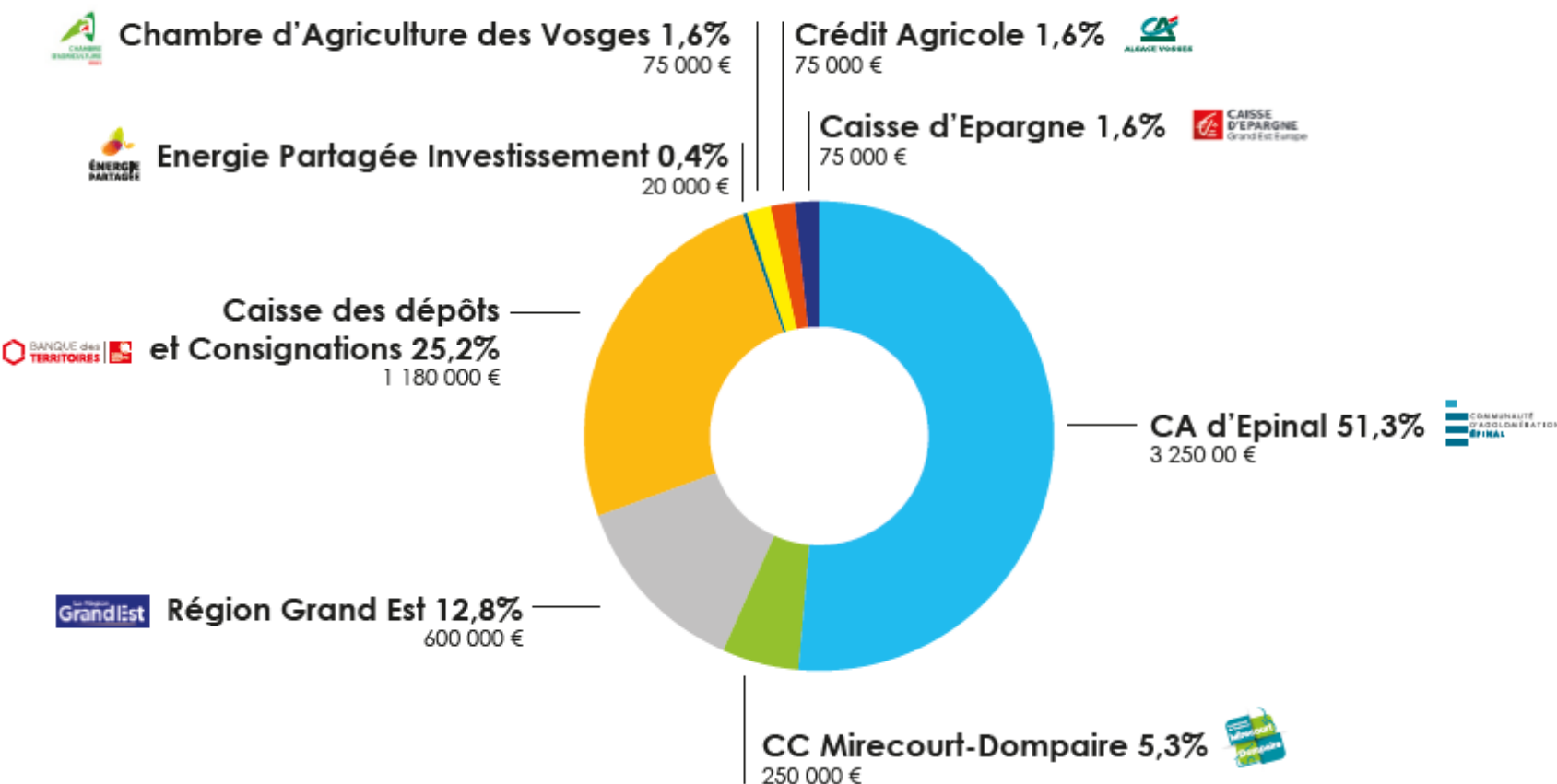


# Atteindre l'autonomie énergétique en 2050

La SEM : un outil de financement à 70% publique pour réinvestir les bénéfices dans le territoire

## Répartition du capital

4 675 000 €



154 communes



## Les domaines d'intervention

Avec un spectre d'intervention privilégié sur le territoire des Vosges Centrales et ouvert à l'ensemble des énergies renouvelables, **la société s'attèle dans un premier temps au co-développement de projets éoliens, photovoltaïques et hydro-électriques.**